

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

PROCES-VERBAL

Du conseil municipal du 21 mai 2026

Date de convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260521-PV-CM-21-05-26-AR
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie, Monsieur COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à Monsieur ÉDINE Pierre, Monsieur ETIENNE David qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame ESNOUF Dominique qui donne pouvoir à Monsieur AUBIN Luc.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 11	Absents : 4	Procurations : 4
Votants : 15		

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026
- Budget Assainissement – Décision modificative n°1
- Convention d'entretien du domaine public routier départemental
- Affaires diverses

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur le Maire propose que Monsieur Pierre ÉDINE soit désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Oui la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des votants la désignation du secrétaire de séance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-01

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 23 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

Accusé de réception en préfecture 050-215000845-20260521-PV-CM-21-05-26-AR Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026		
Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-02

2. BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Afin de procéder à des réajustements budgétaires suite au vote du budget, Monsieur Rodolphe JARDIN informe qu'il est nécessaire de réaliser des écritures de régularisation liées aux redevances d'assainissement collectif. Monsieur JARDIN propose les modifications budgétaires suivantes :

Budget Assainissement

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 – article 673 : + 12 112 € (création)

Chapitre 67 - article 678 : - 6 112 €

Chapitre 011 - article 61523 : - 3 000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 – article 70611 : + 3000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-03

3. CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire expose la demande de la responsable de l'agence technique départementale du Centre Manche relative au projet de convention d'entretien en date du 30 avril 2026.

La convention a pour objet de définir les modalités d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération (entre panneaux d'entrée et de sortie) d'agglomération sur le territoire de la commune de Bricqueville la Blouette.

Le Département assurera l'entretien des chaussées départementales entre caniveaux ainsi que celui de la signalisation directionnelle d'itinéraires. La commune assurera l'entretien de tous les aménagements issus des pouvoirs de police municipale et de la circulation détenus par le Maire ainsi que ceux réalisés en vue d'un embellissement urbain.

Chacune des parties étant libre de résilier la convention, sa durée n'est pas limitée dans le temps.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **VALIDER** la convention d'entretien du domaine public routier départemental.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture 050-215000845-20260521-PV-CM-21-05-26-AR Date de télétransmission : 02/07/2026 Date de réception préfecture : 02/07/2026			
Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15	

DELIBERATION N° DEL2026/05/21-04

Affaires diverses :

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Achat : cache-tempête pour les huisseries du bâtiment mairie/salle chez AML Menuiseries (x80) 57.60€ TTC

Location mini-pelle à pneu avec godet inclinable (Axel Location) 9 jours – 2 950.55€ TTC

- a. Changement horaires mairie : il a été décidé de modifier les horaires et jours d'ouverture au public de la mairie à partir du 1^{er} juin : lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30. Le mercredi a été ajouté pour permettre aux parents ne travaillant pas ce jour de venir se déplacer en mairie. Les heures ont été uniformisées sur les trois jours d'ouverture.
- b. Entretien cimetière : date
Monsieur le Maire propose de planifier une date de chantier participatif pour l'entretien du cimetière : le mardi 9 juin à 18h. La date sera communiquée aux habitants.
- c. Location pelle à pneu :
La mairie a loué une pelle à pneu chez Axel location pour les travaux suivants : réfection du chemin du Blondel (buses à retirer...), talus au champ du Paly.
Le talus, fait récemment par l'agent communal, doit être retiré et remplacé, la terre est contaminée par une plante invasive : la renouée du Japon.
Monsieur le Maire informe que le tas de terre végétale à l'ancienne décharge est également contaminée, donc inutilisable.
Les conseillers évoquent le cas de l'autre ancienne décharge de la commune mais appartenant à la ville de Coutances (Route de Saint-Jouvin). Monsieur AUBIN estime que la commune devrait engager des démarches relatives à la dépollution du terrain, l'ancienne décharge borde le cours d'eau Le Blondel. Un courrier pourrait être envoyé à la ville de Coutances.
- d. Convention de mise à disposition de bâtiment communal – La Bricquette
L'ébauche de la convention de la mise à disposition avait été envoyée à la Bricquette, l'association a fait des commentaires en retour. Monsieur le Maire présente les commentaires aux conseillers. La convention va être mise à jour et soumise à nouveau à l'association.

L'association souhaiterait installer une boîte à clés pour les usagers des lieux, le conseil municipal rappelle que la gestion des clés est de leur responsabilité. L'association souhaite également le report des charges des fluides de septembre à décembre 2026 sur 2027, les charges de ces quatre mois seront lissées sur l'année 2027. Monsieur le Maire se charge de notifier l'accord du conseil municipal par écrit à l'association.
- e. Dégâts sur mur de clôture
Un habitant s'est plaint de dégradations sur son mur de clôture en agglomération, cette personne accusait l'agent communal d'avoir abîmé son mur lors du passage de la tondeuse. Après vérification sur internet (Google street view), la dégradation était déjà présente visuellement en 2025. L'agent communal ne peut être incriminé dans ce cas. Monsieur le Maire va reprendre contact avec cet habitant.

f. Travaux vieille route

Monsieur ÉDINE a pris contact avec l'entreprise Colas pour les travaux d'aménagement du carrefour de la RD20 avec la rue de la vieille route. Les travaux envisagés sont les suivants :

- Diminution du terre-plein central sur le RD20
- Elargissement du virage à l'entrée de la vieille route
- Empierrement du trottoir en face du carrefour (au niveau du 82 Route du Pont de la Roque)

g. Bulletin municipal :

Pour finaliser le bulletin, il reste à préparer le portrait des nouveaux agents communaux. Monsieur le Maire se propose de le faire.

Liste des délibérations :

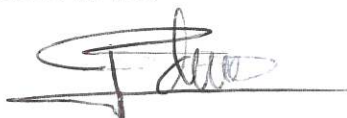
Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260521-PV-CM-21-05-26-AR
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Numéro	Date	Objet	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
DEL2026/05/21-01	21/05/2026	Désignation du secrétaire de séance	15	0	0	Approuvée
DEL2026/05/21-02	21/05/2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026	15	0	0	Approuvée
DEL2026/05/21-03	21/05/2026	Budget Assainissement – Décision modificative n°1	15	0	0	Approuvée
DEL2026/05/21-04	21/05/2026	Convention d'entretien du domaine public routier départemental	15	0	0	Approuvée

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 18 juin 2026 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Pierre ÉDINE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Acte rendu exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture le 02 JUIL. 2026

Publication sur le site internet le 02 JUIL. 2026